

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

USTM / Conseil d'administration : pour des projections budgétaires réalistes

Nadège ONTOUNOU
Franceville/Gabon

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pr Hervé Ndoum Essingone, a présidé le samedi 7 octobre 2023, à l'Hôtel de Ville de Franceville, le 12e conseil d'administration de l'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM), dirigée par le Pr Crépin Ella Missang. L'ordre du jour décliné en bilan moral, financier et questions diverses, proposé par le membre du gouvernement, a été adopté par tous les conseillers membres. La présentation faite par le recteur de l'USTM, Pr Crépin Ella Missang, fait apparaître un bilan appréciable sur le plan pédagogique avec la nouvelle offre de formation, les partenariats signés avec les entreprises et les institutions universitaires partenaires. Mais également la mobilisation par l'université des fonds parallèles, pour appuyer les ressources de l'État.

" Nous faisons un effort particulier de vendre notre expertise, de mobiliser de l'argent via les projets. Nous avons près 800 millions de francs mobilisés sur deux ou trois ans ", a indiqué le recteur. Un effort salué par tous les conseillers.

Sur le bilan financier, le ministre a souhaité l'élaboration du contrat de performance, en présentant les besoins

prioritaires sur tous les plans, en projets chiffrés.

En ce qui concerne le projet de budget 2024, les consignes du Premier ministre de la Transition ont été données. À savoir, faire des projections budgétaires réalistes, en tenant compte du contexte actuel du pays.

" Ce changement doit nous amener à travailler de façon plus réaliste dans l'évolution des besoins financiers et dans l'évaluation des ressources propres générées par nos établissements d'enseignement supérieur ", a martelé Hervé Ndoum Essingone.

Ce 12e conseil d'administration de l'USTM se tient dans un contexte particulier du nouveau Gabon avec un changement de trajectoire fonctionnelle, organisationnelle et même psychologique du pays.

Au terme des travaux, le ministre n'a pas manqué de féliciter l'USTM.

" Nous avons constaté que les responsables de cet établissement ont fait des efforts significatifs pour gérer de façon convenable les ressources mises à leur disposition par l'État, mais également de pouvoir s'ouvrir davantage vers le monde économique et scientifique pour y mobiliser des ressources financières. Cette qualité managériale devrait caractériser le fonctionnement de nos universités ", a exhorté le membre du gouvernement.



Photo: DR

Au sortir du conseil d'administration de l'USTM présidé par le ministre de l'Enseignement supérieur à l'Hôtel de Ville de Franceville.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
16.053	25 Juillet 2023	163	KH1	LIBREVILLE
16.055	25 Juillet 2023	185	ZO2	AKANDA
16.056	25 Juillet 2023	184	ZO1	AKANDA
16.057	25 Juillet 2023	400	MA	MOANDA
16.058	25 Juillet 2023	401	MA	MOANADA
16.059	25 Juillet 2023	402	MA	MOANDA

Le Conservateur

 Pascal ESSANGA